

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille DIX HUIT, le 19 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Monsieur HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mme DUFEIL Jeanine, Mr GABILLARD Sébastien, Mr ROBIN Patrice, Mme DEHLINGER Véronique, Mr TERRIERE Jacques, Mme GUILLERME Françoise, Mme BELLANGER Gilberte ;

Etaient absentes ou excusées : Mme BAUDRY Ghislaine (pouvoir à Mr HULAUD Jean-François), Mr CHOANIER Bernard (pouvoir à Mr PANGAULT Bertrand) , Mr CHOUIN Pierre, (pouvoir à Mme BONNETE Geneviève) Mr VASPART Michel (pouvoir à Mr BOIXIERE David), Mme TARDIF Tiphaine (pouvoir à Mr GABILLARD Sébastien), Madame MALABEUX Isabelle, Mme VAN DIEN Françoise, (pouvoir à Mme MEHEUST Véronique), Mme VEAUDELET Christelle, Mme MAUTALEMENT Brigitte.,

COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame DEHLINGER Véronique, comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En préambule, Madame BELLANGER Gilberte fait remarquer que lors de la dernière séance du conseil, concernant le point sur l'Herbu des Bas Champs qui était à l'ordre du jour, elle a proposé sa candidature pour faire partie du comité de suivi et cette mention n'apparaît pas dans le compte-rendu, elle demande qu'elle soit indiquée.

Monsieur le Maire répond que ce point était de rappeler les objectifs et le mode de fonctionnement de ce comité de suivi. Il prend bien note de sa demande.

Mr le Maire confirme que la question sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Compte-rendu de la séance du 4 JUIN 2018 est approuvé.

Monsieur David BOIXIERE, MAIRE, demande l'autorisation à l'assemblée :

- de retirer le point noté à l'ordre du jour sur la compétence voirie avec Dinan Agglo, les statuts n'étant pas encore définis. Il sera reporté à un conseil ultérieur.
- D'ajouter un point à l'ordre du jour : achat de 2 buts pour le terrain de football.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces modifications.

FINANCES

RENOUVELLEMENT CONVENTION OGEC

Mr Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, rappelle aux membres de l'assemblée que depuis 2010, la commune de Pleudihen-sur-Rance est liée par un contrat d'association avec l'école Notre-Dame. Par les dispositions de l'article R422-44 du Code de l'Éducation, les communes sont tenues de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles placées sous contrat d'association par le biais d'un forfait annuel.

Le montant du forfait annuel doit faire l'objet d'une délibération chaque année pour en fixer le montant. En aucun cas les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques. Le montant de ce forfait versé annuellement par la commune est égal au coût de fonctionnement de l'élève de l'école publique (en classes maternelles et élémentaires) multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée (en classes maternelles et élémentaires) dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune.

Pour l'année scolaire 2017/2018, il y a 112 enfants de Pleudihen scolarisés à l'école publique, le coût moyen d'un élève s'établit à 595€ (base de calcul les dépenses de fonctionnement de l'année 2017).

Le forfait annuel, pour l'année 2018, s'élève donc à 94 010€ (595€ x 158 enfants) pour les enfants de Pleudihen scolarisés à l'école Notre-Dame.

Entendu la présentation, après avoir échangé et délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- *Constata que le coût moyen par élève de l'école publique s'établit à 595€*
- *Dit que le montant du forfait communal annuel pour l'année 2018 est de 94 010€*
- *Dit que la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame s'effectuera par versement mensuel*

Concernant l'école privée, Mme BELLANGER Gilberte demande s'il y a des enfants hors commune, si oui, participent-ils ?

Mr le Maire répond que les enfants dont les parents sont domiciliés hors commune, ne peuvent pas s'inscrire à l'École Publique et que ceux qui fréquentent l'école privée ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dotation.

ACHAT DE 2 BUTS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL en HERBE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état vétuste des buts du terrain de foot, les matériaux ne sont plus aux normes, les poteaux sont en acier et non en alu, ils ne sont plus homologués. Avec ces buts, le terrain n'est plus réglementaire pour les matchs de compétition, trois devis ont été sollicités :

.../...

Paire de but à sceller

Alu A11

	Génération sport	Equip club	Intersport
	Lamballe	St Briec	Léhon
	833,40 € HT	944,40€ HT	1198,00 € TTC
port	0,00 €	195,00 € HT	120,00 € TTC
	833,40 € HT	1139,40 € HT	
TVA	166,68 €	227,88 €	
total TTC	1000,00€ TTC	1327,28 € TTC	1318,00€ TTC

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

**RETIENT la proposition de GENERATION SPORT pour un montant :
H.T. 833,40 € TTC 1 000,00 €**

TRAVAUX

MARCHE VOIRIE 2018

Monsieur Jean-François HULAUD, Adjoint aux travaux, présente les trois devis retenus après négociation. Il précise que pour ne pas dépasser le budget voté, devant les augmentations importantes des prix du bitume, la commission des travaux propose d'effectuer les réfections par ordre de priorité à savoir :

- la route de la gare fortement empruntée par les camions des entreprises de la zone, de plus cette voie n'est pas retenue par Dinan Agglo.
- la route de l'Hôpital,
- la ville boutier

.../...

Programme Voirie 2018	Colas	Colas	Even	Eurovia	Eurovia
	enrobé à chaud	2 types d'enrobé	enrobé à chaud	enrobé à chaud	Profilovia
Route de la Gare	23 801,40	23 801,40	23 822,90	27 982,35	24 945,20
Route de l'Hôpital	35 962,00	27 937,75	40 583,25	37 568,45	33 180,40
Route de la Ville Boutier	10 174,60	7 941,85	10 744,00	10 760,00	9 477,50
La Ville Renaud	9 674,00	9 674,00	9 338,00	10 497,50	9 262,50
Bas Coquenais	14 295,20	14 295,20	17 280,70	15 532,50	13 870,00
Total HT	93 907,20	83 650,20	101 768,85	102 340,80	90 735,60
Total TTC	112 688,64	100 380,24	122 122,62	122 808,96	108 882,72

La Gare	23 801,40	23 801,40
L'Hôpital	35 962,00	27 937,75
HT	59 763,40	51 739,15
TTC	71 716,08	62 086,98

La Gare	23 801,40	23 801,40
L'Hôpital	35 962,00	27 937,75
Ville Boutier	10 174,60	7 941,85
HT	69 938,00	59 681,00
TTC	83 925,60	71 617,20

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, sauf Mme DEHLINGER
Véronique qui ne prend pas part au vote*

**VALIDE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de :
H.T. 59 681,00 € TTC 71 617,20 € (2 types d'enrobé)**

Monsieur Bertrand PANGAULT rappelle que lors du vote du budget, la somme de 70 000 € a été prévue au chapitre voirie. Il y a donc lieu d'établir une décision modificative pour un montant de 1 6187,20 €, suivant l'opération :

2315 / op. 54 : + 1 617,20 €
2315/op. 82 : - 1 617,20 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,
VALIDE la DM pour 1 617,20 €*

CONVENTION HONORAIRES AR TOPIA POUR TRAVAUX RUE DU VAL D'ORIENT

Monsieur Bertrand PANGAULT, rappelle que le cabinet AR TOPIA a pris la suite de Monsieur COURCHINOUX qui a fait beaucoup de réalisations sur notre commune, notamment le réaménagement du centre-bourg et des rues de Dinan et de St Malo. Dans cette continuité, il lui a été demandé d'établir un projet pour l'aménagement de la rue du Val d'Orient, dernière grande rue pénétrante du bourg qui dessert plusieurs équipements publics (Maison de santé, terrain des sports, Maison de Retraite, Salle des Fêtes cantine scolaire....)

Monsieur le Maire rappelle qu'une pré-étude a été faite en amont par AR TOPIA en 2016 mais que la commission des travaux estimait le montant trop important, la proposition a été revue avec une prestation de suivi des travaux, fixée au taux de 4,45 % pour une enveloppe prévisionnelle de 350 000 €.

Mme Véronique MEHEUST précise que ce pourcentage est bien calculé sur le montant des travaux effectués.

Monsieur le Maire propose également que la commune prenne certains travaux à sa charge.

Monsieur Bertrand PANGAULT propose d'établir une convention entre la commune et le cabinet AR TOPIA dans ce sens.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,*

Retient le taux de 4,45 % et valide la rédaction d'une convention à signer par les 2 parties.

DIVERS

- Mme BELLANGER pose une question sur l' ALSH, : « sera-t-il tout communautaire ? »

Monsieur le Maire répond que la commune souhaite conserver un ALSH communal, mais certaines communes de Dinan Agglomération ne le souhaite pas ,

Le sujet est encore en cours de réflexion.

-
- Monsieur le Maire rappelle qu'un Comité de suivi des actions est des usages sur la Zone restaurée par l' Association des Chasseurs de gibier d'eau des côtes d'Armor, sur l'HERBU des BAS CHAMPS va être mis en place comme prévu.

Ce comité va être composé de deux élus de la mairie, du président du Copil Natura 2000 ou du Chargé de mission, de deux représentants des chasseurs de l'ACGE 22, de deux riverains adhérents à l'association et de deux riverains non-adhérents à l'association.

Les noms suivants sont notés : Mme BELLANGER, Mr CHOUIN, Mme VAN DIEN .

Il n'y a pas de vote ce soir.

-
- Monsieur le Maire propose de créer une commission commerces et une commission URBANISME – PLUI

Un Appel à candidature est lancé auprès des Elus pour s'inscrire dans ces commissions.

-
- Monsieur le Maire fait remarquer à l'ensemble des Membres la qualité du programme qui se tient sur la commune cet Été :
 - Les vendredis plage
 - Les vide-greniers
 - La kermesse paroissiale
 - Le concert dans l'église
 - Jazz en place
 - La Fête des Doris
 - La fête du Blé

Prochain conseil le 27 Septembre 2018

Séance close à 21 h 45